

DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE
REACTION SUR LE LIVRE BLANC

1/ Introduction et remarques générales

1/1- Présentation du R.A.R.E.

Pour animer leurs politiques publiques de l'énergie et de l'environnement, et les aider dans leur élaboration, les Régions ont été à l'initiative de la création des agences régionales de l'énergie et de l'environnement.

Leur statut en général associatif leur a permis de "rassembler autour d'une même table" les collectivités territoriales, les offreurs d'énergie, les associations et fédérations professionnelles (fédérations industrielles, centres techniques, sociétés de maintenance, organismes patronaux, ...), des organismes financiers, des associations citoyennes (consommateurs, promotion des énergies renouvelables, défense de l'environnement, ...) et des personnalités qualifiées.

Les agences apportent leur savoir-faire en matière de sensibilisation, d'information et de formation, d'élaboration de cahiers des charges et de suivi d'études, d'analyses économiques, de montages financiers et juridiques ainsi que d'assemblages de compétences techniques et opérationnelles nécessaires à la réalisation de projets de démonstration et innovants.

Ces agences fonctionnent elles-mêmes en réseau sur le plan national au sein du RARE et sur le plan européen au sein de la FEDARENE regroupant 50 agences régionales issues des quinze pays de l'Union Européenne.

1/2- Remarques générales

Le RARE a émis une contribution au débat énergie, qui se déclinait en plusieurs axes. On trouvera dans la présente réaction le même développement que dans cette contribution.

D'une manière générale, on peut noter un certain nombre de points positifs, comme la nécessité de prendre en compte la problématique environnementale, de relancer la maîtrise de l'énergie et de contribuer au développement des énergies renouvelables.

Cependant, on note également un certain nombre de lacunes importantes, notamment au niveau du rôle des collectivités ou des moyens financiers à mettre en place de manière pérenne pour assurer le développement de ces politiques.

De plus, ce document reste grandement axé sur l'offre, alors qu'on affiche un objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre pour 2050.

2/ Renforcer le rôle des collectivités locales

2/1- Réaffirmer et renforcer le rôle traditionnel des collectivités

Il avait été rappelé le rôle traditionnel des collectivités territoriales (consommatrices, distributrices, aménageuses, incitatrices). Force est de constater que le livre blanc est quasiment muet sur le rôle des collectivités locales dans une politique énergétique en France à l'heure d'une relance de la décentralisation.

Or les collectivités doivent avoir un rôle primordial dans la mise en oeuvre de la politique énergétique, notamment en ce qui concerne le service public, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le développement local.

Cet oubli montre que la réflexion sur l'énergie en France reste un processus très centralisé, alors que ce débat était l'occasion au contraire d'une approche décentralisée.

La notion de décentralisation et celle de territorialité, éléments indispensables à la mise en oeuvre d'une politique de l'énergie efficace et l'approche territoriale intégrée que suppose le développement durable ne font pas partie des instruments de la future politique énergétique.

2/2- Rappeler l'absolue nécessité d'une animation pour rendre les politiques publiques réellement efficaces

Rien n'est dit non plus sur la dynamique que peuvent instituer les collectivités territoriales, directement ou au travers de leurs agences, locales ou régionales, de l'énergie, pour la mise en oeuvre des politiques proposées, alors que celles-ci, une fois décidées, ne se mettent pas en oeuvre naturellement.

Il n'est pas non plus précisé quels moyens seront mis à la disposition de des collectivités pour assurer ces fonctions.

2/3- Renforcer le rôle des Régions

Les Régions, compte tenu de leur taille et de leurs missions générales, apparaissent comme l'échelon pertinent dans le domaine de l'énergie pour plusieurs actions, en particulier dans des rôles de planification, d'observation, d'animation et de soutien.

Les Régions devraient pouvoir décider librement de l'utilisation des moyens mis à disposition par l'Etat et avoir la possibilité de piloter les démarches initiées par ce dernier, dans une optique de proximité des acteurs.

D'une manière générale, une approche décentralisatrice devrait accorder aux Régions la possibilité d'intervenir sur leur avenir énergétique.

Or il n'est pas prévu de moyens financiers ou législatifs qui permettraient de lancer des politiques régionales ambitieuses dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies locales, de l'animation et du soutien aux politiques locales et de l'observation et du suivi statistiques des consommations et productions d'énergie.

La Région reste donc la grande oubliée de la politique énergétique.

3/ Intégrer la problématique environnementale

La prise en compte de la dimension environnementale est un aspect positif du livre blanc. On peut cependant regretter que la prise en compte de l'effet de serre ait occulté les autres problématiques.

Il paraît en tous cas vain de vouloir promouvoir telle énergie au détriment de telle autre sur la base d'impacts environnementaux supposés moindres dans certains domaines et plus élevés dans d'autres : un débat uniquement posé en ces termes ne peut être que stérile.

3/1- Effet de serre

Si cette problématique est abondamment abordée, le rappel de l'objectif de division des émissions par quatre à l'horizon 2050, qui a présidé aux travaux actuellement en cours pour l'élaboration d'un Plan Climat, aurait du inciter à une politique bien plus volontariste.

3/2- Qualité de l'air

Cet aspect est très peu évoqué, alors qu'il pourrait par exemple être un argument supplémentaire pour des actions dans le domaine des transports, et qu'il aurait permis de faire le lien avec les mesures annoncées récemment dans ce domaine.

3/3- Autres impacts

Principalement consacré aux déchets nucléaires, il aurait été possible de préciser que le délai de 15 ans indiqué dans la loi Bataille sera peut-être un peu trop court compte tenu de l'avancement des recherches.

4/ Connaître et maîtriser la demande

Le RARE constate avec satisfaction la place accordée à la politique de maîtrise de la demande.

Cependant, les mesures préconisées ne comportent d'indications ni sur les modalités de mise en oeuvre, en particulier au niveau local, ni sur les moyens qui seront mis à la disposition de ces politiques.

Les moyens semblent avoir été concentrés sur les certificats d'économies d'énergie, comme s'ils étaient l'unique instrument de la politique de maîtrise de la demande.

4/1- Mettre en oeuvre une planification énergétique locale

Cette démarche, trop peu utilisée jusqu'à présent, permet à la collectivité l'adaptation de l'offre à la demande d'énergie d'une part, et une diversité énergétique d'autre part. La collectivité locale se positionne à la fois au niveau amont de la politique énergétique locale mais aussi à celui de la mise en pratique des conseils et mesures préconisés lors d'un tel exercice.

Cette démarche devrait être fortement soutenue, car elle permet de renforcer la prise en compte de l'énergie au niveau local, et donc la dynamisation des actions de maîtrise de l'énergie et de développement de énergies renouvelables.

4/2- Informer, sensibiliser, former

Les moyens à mettre en œuvre, qui ne sont pas détaillés dans le livre blanc, peuvent revêtir des formes très diverses, de centres locaux d'information sur l'énergie, à des organismes de différents niveaux territoriaux autonomes ou intégrés dans d'autres structures, en étant plus ou moins proches des collectivités locales qui ont pu prendre l'initiative de créer certains d'entre eux.

En particulier, les Espaces Info Energie doivent être pérennisés et développés, la diversité des structures qui assurent ce rôle permettant d'atteindre le public le plus large.

De même, l'information des PME/PMI est indispensable à la maîtrise de leurs consommations diffuses, mais aucune action d'importance n'a été prévue.

Cette pérennisation passe par des moyens appropriés et durables. Il faudrait par exemple que les fonds collectés dans le cadre de la taxation de la publicité sur l'énergie soient uniquement affectés à des actions programmes pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

4/3- Agir en priorité sur des secteurs clés

Transports et politique d'urbanisme

Des moyens doivent être mis à la disposition des collectivités locales pour développer en particulier des PDU volontaires, des plans de déplacement d'entreprises ou des plans de déplacements d'établissements scolaires.

Les aides au développement des transports publics urbains doivent être rétablies, leur suppression étant en totale contradiction avec les orientations du livre blanc.

Maîtrise de la demande d'électricité

Cet aspect fondamental n'a été évoqué qu'au travers des certificats d'énergie, alors qu'il influe très fortement sur les choix à mettre en œuvre pour le renouvellement du parc de production électrique, ainsi que sur la possibilité de respecter les engagements de production d'électricité d'origine renouvelable.

Bâtiments

Si ceux-ci sont cités comme source d'économies, et que la rénovation apparaît bien comme un enjeu majeur, se limiter à des exigences thermiques dans le cas de réhabilitation lourde n'est pas suffisant. Il faut une politique fortement incitative à ces travaux.

De plus, le logement social représente un enjeu primordial, en particulier dans le cadre de l'accès à l'énergie pour tous, et la réhabilitation du parc doit être fortement soutenue et les freins réglementaires supprimés, en particulier en ce qui concerne le plafond des loyers, alors que le raisonnement doit porter sur l'ensemble des charges.

4/4- Instaurer une fiscalité de l'énergie

Rien n'est dit sur les distorsions de TVA dans le domaine de l'énergie, qui ont en particulier comme effet de défavoriser l'utilisation du bois-énergie, alors que leur objectif est d'augmenter fortement son utilisation.

5/ Agir sur l'offre en privilégiant le développement local

5/1- Energies renouvelables et locales

Il serait nécessaire de rappeler que le développement du bois-énergie passera par la mise en place de réseaux de chaleur ou par la transformation des sources énergétiques des réseaux existants, et que donc les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage de ces installations, ont un rôle primordial à jouer et qu'elles doivent être incitées et aidées.

La géothermie basse enthalpie est totalement oubliée dans les projets de développement des énergies renouvelables alors qu'elle présente des potentiels importants en Ile-de-France et en Aquitaine notamment.

Il en est de même pour le photovoltaïque bien que ses possibilités de développement soient différentes.

En ce qui concerne les pompes à chaleur, il convient de rappeler qu'on peut considérer que la part d'énergies renouvelables qu'elles mobilisent est celle qui correspond à un coefficient de performance supérieur à 3, et que cette part reste limitée.

Rappelons enfin que le développement des énergies renouvelables est une activité fortement pourvoyeuse d'emplois.

5/2- Production décentralisée d'électricité et évolution du réseau

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans l'incitation, la planification et la coordination des projets locaux dans un souci de cohérence, et ce rôle aurait du être réaffirmé.

Rien n'est dit sur les mesures et le financement de mesures de création et de soutien d'activités locales de fabrication, distribution et installation de systèmes énergétiques décentralisés.

6/ Manifester de la constance dans la politique nationale

6/1- Inscrire les politiques dans la cohérence et la durée

Les politiques préconisées demandent un effort important et soutenu sur le long terme, pour éviter les conséquences désastreuses de l'instabilité connue jusque là dans la mise en oeuvre des politiques de l'énergie.

Cette inscription dans la durée doit être une base de la future loi sur les énergies.

Le projet de loi laisse de plus planer le doute quant à la pérennité des tarifs de rachat du kWh d'origine renouvelable, l'article IV.2.4 prévoyant en effet qu'au bout de 3 ans le dispositif pourrait être revu. Cette disposition n'est pas faite pour rassurer les investisseurs notamment dans le domaine de l'éolien.

Nous rappelons également que les tarifs actuels ne sont pas suffisants pour la biomasse (biogaz, bois) et pour le photovoltaïque.

De plus, le niveau de 25 % pour les crédits d'impôts sera probablement encore insuffisant pour enclencher une vraie dynamique, un niveau de 50 % pendant 5 ans permettant un décollage beaucoup plus important.

6/2- Rééquilibrer fortement l'action de l'Etat en faveur de la maîtrise de la demande et les énergies renouvelables

L'implication des pouvoirs publics dans la recherche sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doit être à la hauteur des enjeux, mais aucun montant, même indicatif, n'est indiqué dans le texte.